

[Texte]

prevent or control the spread of fires or to prevent explosions, that person is a

This was one of the changes suggested by Mr. Collins when he attended the committee, and I think it more clearly spells out what it is that we are trying to control.

The Chairman: This was added to the typewritten amendment. I want to make sure everyone has—

Mr. Nicholson: After it was distributed I added several words to help it fit the context of the sentence. Those words are "that person is a".

The Chairman: Are there any questions on the amendment as proposed?

Mr. Nicholson: Mr. Chairman, I would like to incorporate one suggested by the Canadian Bar Association, that proposed subsection 436.(1) of Bill C-53 be amended by striking out lines 27 and 28 on page 2 and substituting the following:

whole or in part, or controls property is guilty

That was suggested by the bar. They gave the example of Saint-Basile-le-Grand, an environmental disaster occurring in a place not regularly inhabited or occupied. I think that would be an improvement.

The Chairman: This poses a problem for the Chair in that those amendments have not been submitted. The clerk suggests that in this case these amendments could be proposed at report stage if—

Mr. Nicholson: I am prepared to do that. I would prefer to do it now as we have the testimony, but I certainly do not want to presuppose what we would accept or not accept from our witnesses before we have the opportunity to hear them. I think it would be an improvement. It is a deletion of six words from those two lines. Again, I am in the hands of the Chair.

The Chairman: Mr. Nicholson, is there any way we could have this presented in written form in both official languages so we might consider it? This is the difficulty I am in right now.

Mr. Nicholson: I have one or two other amendments, Mr. Chairman. We would be pleased to write it out. It will take longer to explain the last amendment. Could I continue with the amendments, perhaps leaving that one for now?

The Chairman: We will have to stand the amendment we were contemplating before you came up with the one you proposed.

Mr. Fee (Red Deer): Does everyone agree that we stand the amendment before us?

Amendment allowed to stand

Mr. Nicholson: I move that proposed subsection 436.(1) of Bill C-53 be amended by striking out line 41 on page 2 and substituting the following:

law respecting the prevention or control of fires or

[Traduction]

«prévoir ou limiter la propagation des incendies ou prévenir les explosions»

Il s'agit là d'un des amendements proposés par M. Collins lorsqu'il a assisté à notre réunion et je pense que cet amendement précise ce que l'on entend limiter.

Le président: C'est un ajout qui a été fait à l'amendement écrit. Je voudrais être sûr que tout le monde. . .

M. Nicholson: Après qu'on l'a distribué, j'ai ajouté quelques mots pour qu'il s'intègre à la phrase, soit «that person is a».

Le président: Y-a-t-il des questions relatives à l'amendement proposé?

M. Nicholson: Monsieur le président, j'aimerais ajouté un amendement proposé par l'Association du Barreau canadien, soit que l'article 436.(1) du projet de loi C-53 soit modifié par substitution, aux lignes 30 et 31, page 2 de ce qui suit:

le responsable d'un bien ou le propriétaire de la totalité ou d'une partie d'un tel bien est coupable.

Il s'agit là d'une proposition du Barreau, qui a cité l'exemple de Saint-Basile-le-Grand, où une catastrophe écologique s'est produite dans un endroit qui n'est pas habité ni occupé de façon régulière. Je pense que cet amendement améliore l'article.

Le président: Cela pose un problème pour la présidence en ce sens que les amendements n'ont pas été soumis. Le greffier me signale que dans ce cas ils pourraient être proposés à l'étape du rapport si. . .

M. Nicholson: Je suis prêt à le faire, mais je préférerais le faire maintenant, alors que nous avons le témoignage du Barreau, mais je n'ai certainement pas l'intention de décider d'avance quelles sont les propositions que nous allons accepter ou rejeter avant d'avoir même entendu nos témoins. Je pense que cet amendement représente une amélioration. Il s'agit de supprimer quelques mots de ces deux lignes. Je m'en remets à vous, une fois de plus, monsieur le président.

Le président: Monsieur Nicholson, y aurait-il moyen de nous présenter cela par écrit dans les deux langues officielles pour que nous puissions l'étudier? C'est là le problème qui se pose pour moi.

M. Nicholson: J'ai un ou deux autres amendements monsieur le président; nous serons très heureux de vous les remettre par écrit. Cela prendra un peu plus de temps pour expliquer le dernier amendement. Puis-je laisser celui-là de côté pour l'instant et continuer avec les autres amendements?

Le président: Nous devons réserver l'amendement à l'étude avant de passer à celui que vous proposez.

M. Fee (Red Deer): Est-ce que tout le monde est d'accord pour qu'on réserve l'amendement à l'étude?

L'amendement est réservé

M. Nicholson: Je propose que le paragraphe 1 de l'article 436 du projet de loi C-53 soit modifié par substitution à la ligne 42, page 2, de ce qui suit:

«prévention ou la maîtrise des incendies et des explosions ainsi que la limitation des conséquences de ces dernières»